

| | |
|-----------------------------|--|
| Code d'article | 180.21 |
| Description | "TÊTE-À-TÊTE" PRÉ. 120 CM (40 FEU.) |
| Catalogue | HOS 76 |
| Date de modification | 03/09/2023 21:02:39 |



Spécifications du produit

Unité de mesure ROUL.
Dimensions 0,40x48 M
Matériel PP
Couleur TURQUOISE
Grammage 60 G/M2
Poids net d'une unité (g) 1.135,10
Ligne de produits 'SPUNBOND'

Codes

Intrastat 48183000
ITF14 18420499180219
EAN13 8420499180212

Colisage

Paquet Unités / paquet 1
Dimensions paquet (cm) 13,50 x 40,50 x 13,50
Poids paquet (kg) 1,26
Volume paquet (m³) 0,0073811

Signage Triman et Info-Tri 

Carton Unités / carton 6
Paquets /carton 6
Dimensions carton (cm) 30,00 x 45,00 x 42,50
Poids carton (kg) 7,54
Volume carton (m³) 0,0573750

Signage Triman et Info-Tri 

Palette Cartons / couche 6
Cartons / palette 18
Conditionnement (U base x couches) 6 x 3
Poids (kg) 159,72
Type de palette (cm) E159: 120,00 x 80,00 x 14,00

Caractéristiques



Certificats



Règlement (CE) n° 1935/2004 du Parlement européen et du Conseil du 27 octobre 2004 concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.

Règlement (UE) n° 10/2011 de la Commission du 14 janvier 2011 concernant les matériaux et objets en matière plastique destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.



GARCIA DE POU possède les certificats selon les normes UNE-EN ISO 9001:2015 et UNE-EN ISO 14001:2015, des systèmes intégrés de gestion de la qualité et de l'environnement qui nous permettent d'identifier les aspects clés qui garantissent la plus haute qualité de notre service. les aspects qui ont un impact sur l'environnement, afin de générer des objectifs d'amélioration continue et un programme d'actions pour les atteindre. N° d'enregistrement 0.04.04392 et 3.00.19040 (TÜV RHEINLAND).

N° RSIPAC: 39.04307/CAT
RGSEAA: 39.00942/GE

Registre Sanitaire des Industries et Produits Alimentaires.



Produit comportant au moins 25% de matières recyclées.

Reg. (CE)
2023/2006

Règlement (CE) n° 2023/2006 de la Commission du 22 décembre 2006 relatif aux bonnes pratiques de fabrication des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.

Paquet image

